



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4273**<sup>e</sup> séance

Mercredi 7 février 2001, à 9 h 30

New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                       |
|--------------------|---|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M. Ben Mustapha . . . . .                                     | (Tunisie)             |
| <i>Membres :</i>   | Bangladesh . . . . .  | M. Chowdhury          |
|                    | Chine . . . . .   | M. Shen Guofang       |
|                    | Colombie . . . . .  | M. Valdivieso         |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. Cunningham         |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Granovsky          |
|                    | France . . . . .  | M. Levitte            |
|                    | Irlande . . . . .   | M. Ryan               |
|                    | Jamaïque . . . . .  | Mlle Durrant          |
|                    | Mali . . . . .  | M. Ouane              |
|                    | Maurice . . . . .   | M. Neewoor            |
|                    | Norvège . . . . .   | M. Kolby              |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | Sir Jeremy Greenstock |
|                    | Singapour . . . . .   | M. Mahbubani          |
|                    | Ukraine . . . . .   | M. Kuchynski          |

### Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Exposé de S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

*La séance est ouverte à 10 h heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation dans la région des Grands Lacs**

#### **Exposé de S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite le Chef du Protocole à escorter S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, à la table du Conseil.

*M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda est escorté à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda. Au nom des membres du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Paul Kagame et le remercie d'avoir bien voulu accepter l'invitation que lui a faite le Conseil de sécurité afin de procéder à un échange de vues sur la situation dans la région des Grands Lacs, une question à laquelle le Conseil accorde la plus grande importance.

Je voudrais aussi souhaiter une cordiale bienvenue à S. E. le Secrétaire général Kofi Annan et lui transmettre nos remerciements pour avoir accepté notre invitation à la séance d'aujourd'hui.

Compte tenu des contraintes de temps, je demande aux représentants de limiter leurs interventions à des questions ou des observations.

Je donne la parole au Secrétaire général.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je me suis trouvé rencontrer le Président Kagame ce matin et nous avons eu un entretien très intéressant. Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, nous nous réunissons de nouveau au Conseil pour réaffirmer notre engagement pour instaurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo.

Je pense que la présence opportune du Président du Rwanda dans cette salle aujourd'hui devrait renforcer notre détermination de profiter au maximum de cette possibilité de changement et de faire que cela nous donne un nouvel élan vers un règlement définitif du conflit en République démocratique du Congo. Il est clair pour le Conseil, et cela devrait l'être pour toutes les parties au conflit, qu'aucun pays dans la région ne peut espérer vivre dans la stabilité tant que le conflit en République démocratique du Congo se poursuivra et que tous gagneront à ce règlement. Je voudrais donc féliciter le Président Kagame et le Président Kabila de la sagesse politique dont ils ont fait preuve la semaine dernière en se réunissant à Washington pour parler des problèmes auxquels ces deux pays et la région tout entière sont confrontés.

Il y a des problèmes difficiles de gouvernance, de dialogue national, de démocratie, de responsabilité et de réconciliation qui doivent être examinés en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région si on veut une solution durable dans les Grands Lacs. Il y a également le problème de la présence continue de groupes armés prédateurs. Bien qu'il n'y ait pas de solution militaire facile à ce phénomène dangereux, nous ne saurions permettre que les coupables des pires atrocités et de violations des droits de l'homme – et surtout les coupables de génocide – échappent à la justice. Il faut comprendre que tous les pays de la région et le Rwanda en particulier ont des préoccupations légitimes en matière de sécurité.

Je voudrais également féliciter le Gouvernement et le peuple rwandais des efforts qu'ils font pour édifier et rénover leur nation. Mais il reste encore beaucoup à faire. L'ONU continuera de fournir toute l'assistance possible pour aider le Rwanda à accomplir ces tâches.

En souhaitant la bienvenue au Président Kabila lors de sa brève visite la semaine dernière, plusieurs membres du Conseil de sécurité ont parlé de la nécessité de saisir cette occasion qui s'offre à la République démocratique du Congo. De plus, certains dirigeants de la région ont réagi aux derniers événements d'une manière qui indique un désir sincère de mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka sous tous ses aspects. J'espère que nous pourrions profiter de cet élan et du fait qu'aucune violation grave du cessez-le-feu n'a été constatée depuis deux semaines.

Je voudrais évoquer un élément qui sera un facteur important pour renforcer la confiance au moment

où l'ONU s'apprête à aider les parties à appliquer le plan de désengagement signé en décembre à Harare. Le commandant de la Force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), le général de division Diallo, discute actuellement, avec les autorités à Kigali et en République démocratique du Congo, du retrait des forces rwandaises et de leurs alliés de la ville de Pweto, sur le lac Mweru, au Katanga. Nous croyons savoir qu'un accord substantiel, sinon complet, a été conclu. La MONUC est prête à déployer un groupe d'observateurs dans cette ville dès que toutes les dispositions auront été prises. Le retrait du Rwanda et de ses alliés de Pweto, conformément au plan de désengagement de Harare, donnerait le ton pour la dernière phase de ce plan. Cela représenterait également un pas important vers la mise en oeuvre de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 16 juin 2000, qui demande le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo.

Dans le rapport que je compte présenter au Conseil la semaine prochaine, je proposerai un concept d'opérations révisé pour le déploiement de la MONUC. Je proposerai le déploiement du personnel supplémentaire pour contrôler l'application par les parties du plan de désengagement d'Harare. En attendant, la MONUC a déjà commencé à prendre des mesures dans le cadre du mandat approuvé par le Conseil de sécurité en février 2000. Si le Conseil approuve ce concept révisé, la MONUC pourra encore aider les parties à retirer leurs forces de la ligne de choc. Cela réduira le risque d'affrontements et représentera un premier pas important vers le retrait définitif et complet de toutes les forces étrangères.

Nous sommes peut-être au bord d'une étape nouvelle et plus constructive du processus qui vise à mettre fin au conflit et à l'instabilité dans la région. Mais, nous ne saurions méconnaître l'ampleur des défis à relever. À vrai dire, j'espère sincèrement que le règlement du conflit en République démocratique du Congo rendra la paix à l'ensemble de la région des Grands Lacs et, en particulier, au Rwanda. Nous prenons également des mesures urgentes pour relancer le dialogue intracongolais et j'espère que le sommet prévu dans la région se concentrera sur cet aspect du problème. Je pense qu'une nouvelle occasion s'est présentée et j'engage le Conseil et tous les pays de la région à faire le maximum pour la saisir.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Paul Kagame, Président de la République rwandaise.

**Le Président Kagame** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et je vous sais gré, Monsieur le Président, de m'avoir invité à parler au Conseil.

Je voudrais, pour commencer, informer le Conseil que le Rwanda a entrepris des efforts de reconstruction pour se remettre des ravages causés par le génocide et par d'autres problèmes antérieurs. Des progrès ont été faits pour la reconstruction et le relèvement du pays, vers la réconciliation, et pour attaquer les problèmes de justice et celui, plus large, du développement socioéconomique.

Cependant, ces progrès et les efforts qui les ont étayés sont entravés par le contexte général dans lequel cela se passe – c'est-à-dire le contexte de ce qui se passe dans la région. Je pense à la situation au Congo qu'un grand nombre de membres du Conseil ont certainement suivie de près. Sans paix au Congo et dans les pays de la région, il n'y aura pas de développement ni de progrès de ce genre.

Cependant, il y a déjà eu des efforts qui se sont poursuivis pour essayer de s'occuper des sujets qui contribueraient à la paix et à la stabilité dans la région. C'est pourquoi, par la suite, nous avons conclu l'Accord de paix à Lusaka, même si ultérieurement il s'est avéré difficile de le faire appliquer. Ainsi, il est vrai – je reconnais, comme on l'a dit, qu'il faut tirer parti du changement qui s'est produit au Congo, si tragique que soit la façon dont il est survenu. J'ai évoqué avec le nouveau Président, le Président Kabila, de nombreuses questions relatives à ce que nous pouvons tous faire dans la région pour amener cette paix. Notre discussion a surtout porté sur la mise en oeuvre du processus de paix de Lusaka. Mon pays a le désir de remplir ses obligations, stipulées par le processus de paix de Lusaka, et même d'aller au-delà.

Il y a en réalité, à mon avis, trois questions centrales à traiter si l'on veut assurer la réussite du processus de Lusaka. Ce sont les bases sur lesquels le processus a été érigé. La première est le dialogue intercongolais, dont parle l'accord de paix. On peut espérer que ce dialogue intercongolais mènera à une situation intérieure stable au Congo afin que les problèmes cessent de naître au Congo et d'affecter les pays voisins.

La seconde question centrale est de savoir comment s'occuper de la question des anciennes Forces armées rwandaises (FAR) et des Interahamwe dans tout ce contexte. Ce problème existe depuis mai 1994. On en a discuté en différents conclaves mais malheureusement toujours sans trouver de méthodes pratiques pour se débarrasser de ce problème. C'est donc le deuxième point majeur. Je pense que le processus de paix de Lusaka repose là-dessus et qu'il faut le faire avancer.

La troisième question centrale est le retrait des armées étrangères du Congo. L'ensemble de ces trois thèmes est traité dans la formule du processus de paix de Lusaka. Si nous y retournons et si nous voyons ce que nous pouvons faire pour faire avancer la paix, alors nous avons probablement une chance – avec le changement qui s'est produit au Congo et avec les déclarations du nouveau Président sur sa volonté de réaliser la paix – non seulement au Congo mais aussi dans la région. C'est l'impression qu'il m'a donnée quand je lui ai parlé.

Toutefois, la discussion de cette question par lui et moi, et peut-être par quelques autres, ne suffit pas. Je pense que tout le monde doit nous venir en aide – à l'aide du Congo, du Rwanda, de la région – de façon à appuyer ce processus pour qu'il puisse être mis en oeuvre. Je ne doute pas que le Conseil continuera à jouer son rôle dans la recherche d'une solution, ou de solutions, à nombre des problèmes que j'ai mentionnés. Je continue à prier le Conseil d'aider non seulement à amener la paix, mais également à soutenir la région quant au développement socioéconomique.

Cela dit, j'attends avec intérêt l'appui du Conseil, et je suis tout disposé à poursuivre notre discussion s'il y a la moindre question. J'apporterai toute clarification qui pourrait être exigée sur ces matières.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Président de la République rwandaise de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil pour leurs commentaires sur l'intervention du Président Kagame.

**M. Cunningham** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir ici, Monsieur le Président. Votre présence témoigne de l'importance de notre débat aujourd'hui.

Nous sommes heureux d'accueillir à nouveau le Président Kagame au Conseil et nous avons attentive-

ment écouté ses propos. Lorsque le Conseil de sécurité a rencontré le Président Kabila il y a cinq jours, j'ai dit que la République démocratique du Congo a, selon la Charte des Nations Unies, le droit d'exiger le retrait de toutes les forces étrangères de son territoire. J'ai également dit que le Gouvernement du Rwanda a, selon la Charte des Nations Unies, le droit d'exiger que le territoire congolais ne serve pas de rampe de lancement pour des attaques contre le Rwanda.

Il y a visiblement ici des intérêts communs qui devraient constituer la base d'une discussion. Nous espérons que le Président Kagame et ses collègues dans la région pourront commencer à travailler ensemble, plutôt que l'un contre l'autre, pour sceller un régime de sécurité commun. Nous ne pensons pas que le Rwanda peut assurer ses intérêts de sécurité à long terme par une politique d'opposition militaire au Gouvernement de la République démocratique du Congo. De même, nous ne croyons pas que le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo peut être obtenu par des moyens militaires.

Nous estimons être à la croisée des chemins dans le processus de paix. L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et les multiples résolutions du Conseil de sécurité constituent les espoirs de la région et de la communauté internationale. Maintenant, il est temps de traduire les mots en actes. Le moment est venu de prendre des mesures concrètes.

Il est important que toutes les parties coopèrent pour créer et entretenir les conditions nécessaires au déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, ce que nous voulons tous voir survenir rapidement et sans heurts. Il est aussi essentiel que le cessez-le-feu tienne, qu'aucune offensive militaire ne se produise et que le désengagement des forces commence. Nous nous félicitons que le Rwanda soit prêt à se retirer de Pweto et demandons instamment que cette proposition soit soutenue et immédiatement appliquée. En plus de la priorité du désengagement, nous convenons avec le Secrétaire général que Pweto représente une mesure cruciale pour l'instauration de la confiance et un baromètre de la volonté politique.

Comme nous l'avons bien dit au Président Kabila la semaine dernière, tous les gouvernements de la région ont un intérêt commun à neutraliser les acteurs armés non étatiques. Nous croyons qu'une sécurité durable, tant pour le Rwanda que pour la République dé-

mocratique du Congo, ne peut s'instaurer que si leurs gouvernements construisent une relation de coopération basée sur les intérêts communs, et qui mène à la marginalisation des anciennes Forces armées rwandaises (FAR), des Interahamwe et de tous les autres groupes armés. Dans le cas des ex-FAR et des Interahamwe, les inculpés du Tribunal pénal international pour le Rwanda devraient être traduits en justice, et le reste devrait se voir offrir un processus crédible et volontaire de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ou de réinstallation.

Nous devons être francs avec le Président Kagame. La situation en matière de droits de l'homme dans les régions sous occupation rwandaise ou sous le contrôle du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) est profondément troublante. Les informations provenant du Gouvernement des États-Unis, de l'Organisation des Nations Unies, d'autres États Membres, de groupes de la société civile congolaise et des organisations non gouvernementales internationales brossent un tableau alarmant. Les revendications du Rwanda concernant le droit de légitime défense sont considérablement compromises lorsque tant de civils congolais sont pris pour victimes. Nous demandons au Président Kagame de veiller à ce que ses forces et leurs alliés congolais respectent pleinement les droits de l'homme et les droits civils du peuple congolais.

Lors de sa récente visite, le Président Kabila a réaffirmé son appui à l'égard du processus de Lusaka. Nous espérons que ces déclarations positives ouvriront de nouvelles possibilités de paix pour que toutes les parties puissent s'occuper des intérêts de sécurité commune qui peuvent et devraient constituer la base d'une paix durable dans la région.

**M. Levitte** (France) : Monsieur le Président, c'est un honneur et un grand plaisir de vous voir présider aujourd'hui la séance de notre Conseil.

Nous nous félicitons de pouvoir entendre aujourd'hui le Président Kagame et nous nous réjouissons des bonnes dispositions dont il nous a fait part en vue d'un règlement du conflit. De même avions-nous pris note avec un grand intérêt de la rencontre il y a quelques jours entre les Présidents Kagame et Kabila. Ce dialogue, s'il se poursuit comme nous le souhaitons vivement, nous rapprochera d'un règlement du conflit. Voilà autant de signes encourageants, à un moment où, comme le disait la semaine dernière, et aujourd'hui encore, le Secrétaire général, un certain calme est reve-

nu sur les fronts de la République démocratique du Congo. Il y a incontestablement aujourd'hui – mais pour combien de temps? – une occasion à saisir pour relancer le processus de l'Accord de Lusaka.

Relancer le processus de l'Accord de Lusaka, et passer enfin à la phase II du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), implique d'initier sans tarder davantage le désengagement et le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo, conformément aux accords signés par les belligérants et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces résolutions, en particulier la résolution 1304 (2000), disposent, je le rappelle, que ce retrait devra être progressif et phasé, et devra commencer par les troupes des États non invités en République démocratique du Congo. Les États auxquels ces conditions s'imposent ne sauraient subordonner leur mise en oeuvre à des conditions.

Le Conseil de sécurité a déjà eu l'occasion de le souligner : la présence de forces d'agression en République démocratique du Congo n'est pas acceptable. Le devoir du Conseil est de rappeler, partout et toujours, les principes fondamentaux de la Charte que sont le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale des États. Nous avons noté la disposition exprimée par les autorités rwandaises à retirer leurs forces de Pweto dès l'arrivée des observateurs de la MONUC. Ceux-ci devraient être déployés rapidement, et nous suivrons avec attention la manière dont le Rwanda se conformera à son engagement. Ce sera un premier pas dans la bonne direction.

Je voudrais rappeler en outre les préoccupations déjà exprimées par le Conseil à l'égard des violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est du pays. Préoccupations aussi à la suite des informations relatives au pillage à grande échelle des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, notamment au Kivu. Sur ce point, nous attendons tous avec un grand intérêt les conclusions et les recommandations du groupe d'experts créé par le Conseil de sécurité, qui devrait remettre son rapport à la fin mars.

Le retour à la stabilité dans la région passe donc d'abord par la mise en oeuvre du retrait des forces étrangères. Toutefois, le volet interne de l'Accord de Lusaka est tout aussi nécessaire. Nous nous félicitons sur ce point des résolutions encourageantes affichées

par le Président Kabila, dont nous suivrons avec intérêt la mise en oeuvre. On pourra toutefois relever que la mise en place d'un dialogue intérieur, associant tous les acteurs de la vie politique, ne doit pas se limiter à la seule République démocratique du Congo. C'est une des clefs du règlement de la crise pour la région tout entière.

Le Président Kagame souligne, à juste titre, ses propres préoccupations de sécurité. Ces préoccupations sont légitimes, et le Conseil de sécurité est conscient de la nécessité pour le Rwanda de pouvoir bénéficier, à l'intérieur de ses frontières, d'une paix et d'une stabilité que ne viendraient pas mettre en péril des menaces extérieures. Nous avons tous pris bonne note des efforts des autorités rwandaises pour régler la question des membres des anciennes Forces armées rwandaises (FAR), et nous nous félicitons de constater que nombre d'entre eux ont déjà été réintégrés dans l'Armée patriotique rwandaise. Il faut poursuivre dans cette voie. La question des ex-FAR et des milices Interahamwe sera sans doute aussi, pour partie, à régler entre les autorités de Kinshasa et celles de Kigali. Mais l'aide de la communauté internationale sera également nécessaire. C'est dans cet esprit que le Conseil de sécurité a fait savoir qu'il était prêt à envisager le déploiement de personnels de la MONUC à Goma ou à Bukavu, le long de la frontière avec le Rwanda.

Les semaines qui viennent devraient permettre de faire progresser le règlement de ce conflit, qui n'a que trop été retardé. La rencontre du Conseil de sécurité avec le Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, dans deux semaines, et les réunions et sommets qui la précéderont, devront aboutir, si l'ensemble des parties au conflit fait les efforts nécessaires, à un processus irréversible de désengagement et de retrait, qui nous rapprochera d'une solution de cette crise. Je voudrais assurer sur ce point le Président Kagame de la volonté de la France de travailler à un tel règlement, qui devra prendre en compte les intérêts et les préoccupations légitimes de toutes les parties impliquées.

**Mlle Durrant** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation est très honorée de vous voir, vous le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, présider aux délibérations de la présente séance, et nous tenons à vous remercier ainsi que votre délégation du très grand intérêt que vous avez manifesté à l'égard des questions dont le Conseil est saisi ce mois-ci.

La délégation jamaïcaine est très heureuse de pouvoir s'associer à vous, Monsieur le Président, pour souhaiter la bienvenue au Président Paul Kagame du Rwanda, que le Conseil de sécurité a rencontré en janvier dernier. Nous nous félicitons de l'initiative qu'il a prise de rencontrer de nouveau le Conseil et nous le remercions de son exposé, qui nous a permis de mieux comprendre la situation dans la région. Nous constatons qu'il s'est engagé à faire avancer le processus de paix et qu'il a attiré notre attention sur les trois questions fondamentales : le dialogue intercongolais, la nécessité de régler les problèmes relatifs aux anciennes Forces armées rwandaises et aux Interahamwe et le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo.

La semaine dernière le Conseil a entendu le Président Joseph Kabila de la République démocratique du Congo, qui nous a assurés de sa résolution à relancer le processus de paix. Nous considérons comme un pas important et une mesure de confiance la rencontre entre le Président Kagame et le Président Kabila à Washington la semaine dernière.

Ma délégation lance un appel aux dirigeants de la région pour qu'ils recherchent la réconciliation et s'efforcent de parvenir à un règlement pacifique de la crise, qui touche tous les pays de la région des Grands Lacs. Pour ma délégation, l'Accord de Lusaka demeure l'option la plus viable pour instaurer la paix, et il doit être respecté par toutes les parties. À notre avis, en effet, il ne peut pas y avoir de solution militaire au conflit.

Nous prenons note de l'appel que le Président Kagame a lancé à la communauté internationale afin qu'elle saisisse l'occasion qui se présente à elle. Ma délégation espère que tous les signataires de l'Accord de Lusaka réaffirmeront leur engagement à l'égard du processus en respectant le cessez-le-feu, en retirant leurs troupes de la République démocratique du Congo conformément aux résolutions 1304 (2000) et 1332 (2000) du Conseil de sécurité, dans les délais fixés dans l'Accord de cessez-le-feu et dans le plan de désengagement de Kampala d'avril 2000, et en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous convenons que tous les Congolais doivent être pleinement engagés dans le dialogue intercongolais, qui constitue un élément important de l'Accord de Lusaka.

Le moment est également opportun pour que les parties se réengagent en faveur du plan de désengagement subsidiaire de l'Accord de Harare, qui a été signé en décembre de l'année dernière. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a déjà commencé à prendre des mesures pour appuyer le désengagement, et le Secrétaire général nous a informés qu'il présenterait au Conseil plus tard ce mois-ci un plan révisé des opérations en vue de poursuivre le déploiement de la MONUC.

On ne peut permettre aux efforts de paix en République démocratique du Congo d'échouer, car le coût d'un tel échec serait trop élevé pour la région dans son ensemble. Ce conflit impose un lourd tribut à la population civile non seulement de la République démocratique du Congo mais également de toute la région. Nous soulignons une fois de plus la nécessité de traiter de cette question dans le cadre d'une paix globale s'appliquant à l'ensemble de la région des Grands Lacs. Ma délégation se félicite donc des initiatives régionales prises jusqu'ici, et nous attendons avec intérêt le sommet régional qui se tiendra plus tard ce mois-ci et qui réunira toutes les parties à l'Accord de Lusaka. Nous nous attendons à ce que la rencontre entre le Conseil de sécurité et le Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, qui doit également avoir lieu ce mois-ci, bénéficie du résultat et des recommandations qui émaneront du sommet.

Pour terminer, ma délégation souhaite souligner qu'il ne sera possible d'instaurer une paix durable que lorsque toutes les parties concernées laisseront derrière elles les différences qui les séparent, mettront l'accent sur ce qui les unit et établiront les bases qui leur permettront de faire face aux défis économiques et sociaux auxquels leur pays est confronté.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : D'emblée, la délégation du Bangladesh souhaite exprimer son grand plaisir de vous voir, Monsieur le Président, diriger nos travaux. Votre présence témoigne de l'importance de la séance d'aujourd'hui.

C'est un privilège spécial pour le Conseil de recevoir S. E. le Président Paul Kagame ce matin. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de venir prendre la parole devant le Conseil, malgré un emploi du temps très chargé. Étant donné qu'elle intervient quelques jours après notre réunion avec le Prési-

dent Joseph Kabila, notre rencontre de ce matin avec le Président Kagame offre une occasion importante de remettre sur les rails le processus de paix en Afrique centrale. Nous avons noté les trois domaines sur lesquels il a tout particulièrement insisté. Pour sa part, le Secrétaire général a décrit les domaines d'action prioritaires.

La région des Grands Lacs est au coeur des préoccupations du Conseil depuis un certain temps. Nous avons vu divers efforts être déployés à l'ONU et dans la région afin de trouver une solution pacifique au conflit. Il est regrettable que les immenses souffrances de millions de personnes et les énormes pertes de ressources n'aient pas encore permis de changer la situation. Des accords sont signés, certainement avec les meilleures intentions, mais lorsqu'il s'agit de les mettre en oeuvre, très peu de progrès sont accomplis.

Lors de la rencontre que nous avons eue la semaine dernière avec le Président Kabila, nous avons noté sa détermination de faire de nouveaux efforts pour instaurer la paix dans le pays, de tenir des élections libres et justes et de coopérer pleinement avec l'ONU. Nous avons alors parlé d'un nouveau départ. Nous sommes heureux de constater que la volonté de se tourner vers l'avenir est commune aux dirigeants de la région.

Nous croyons comprendre que des efforts sont déployés en vue d'organiser une réunion régionale, peut-être un sommet, qui réunirait tous les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Le Conseil devrait appuyer cette initiative. Il sera important de constater que des progrès importants ont été accomplis sur le terrain avant notre rencontre avec le Comité politique prévue plus tard ce mois-ci.

Nous nous félicitons de l'affirmation du Président Kagame selon laquelle une occasion se présente à nous et que nous devons la saisir sans tarder. L'Accord de Lusaka constitue un compromis acceptable pour toutes les parties. Les plans subséquents décrivent en détail les mesures concrètes à prendre. En appliquant ces accords, les parties doivent adopter une approche réaliste. Le règlement du conflit le plus complexe et le plus inextricable des dernières années exigera, il va sans dire, que les dirigeants de la région prennent des décisions extrêmement courageuses. Il exigera des concessions, des compromis difficiles et, par-dessus tout, beaucoup de pragmatisme.

Les préoccupations de sécurité des voisins de la République démocratique du Congo et les questions connexes devront être examinées avec soin. L'impératif de la justice doit être respecté, dans le but ultime de panser les blessures du passé et de promouvoir la réconciliation entre les sociétés.

La paix a son prix, mais le prix de la guerre est certainement beaucoup plus élevé. Compte tenu de ses immenses ressources naturelles et humaines, la région des Grands Lacs peut devenir une force positive importante. Les populations de la région réclament que l'on fasse la transition entre un affrontement insensé et une coopération régionale. Leurs dirigeants sont certainement en mesure de satisfaire à cette demande.

**M. Ouane** (Mali) : Le Mali se réjouit de voir le Conseil de sécurité siéger sous votre autorité, Monsieur le Ministre, pour examiner la situation dans la région des Grands Lacs. Je voudrais saluer la présence à cette séance de S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, et du Secrétaire général, et les remercier de leurs importantes déclarations.

Nous avons écouté soigneusement le Président Kagame et le Secrétaire général qui, de même que le Président Kabila il y a quelques jours, ont laissé entrevoir des perspectives de règlement encourageantes s'agissant du conflit dans la région des Grands Lacs. La position du Mali sur cette question est bien connue, et je ne voudrais pas la répéter ici. Je me bornerai donc à quelques brèves remarques pour déférer à votre vœu, Monsieur le Président.

Premièrement, je voudrais souligner que le Mali se réjouit de la dynamique de paix nouvelle et l'appuie donc fermement. Nous considérons qu'un règlement durable du conflit en République démocratique du Congo passe nécessairement par le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États.

Deuxièmement, nous considérons que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et l'Accord de paix d'Arusha demeurent les bases viables d'une paix durable dans la région des Grands Lacs. À cet égard, nous invitons toutes les parties à faire preuve de retenue et à coopérer pleinement à la mise en oeuvre des accords ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le temps est venu en effet de mettre fin à un conflit qui a un peu trop duré et qui a causé d'indicibles souffrances à des populations innocentes.

Troisièmement, je voudrais donc souligner que nous encourageons vivement la poursuite des discussions entamées la semaine dernière à Washington entre le Président Kagame et le Président Kabila, de même que nous appuyons les initiatives régionales, les efforts de l'OUA et ceux de la communauté internationale visant à mettre un terme définitif aux conflits de la région des Grands Lacs.

Et pour terminer, je voudrais dire, Monsieur le Président, que ma délégation attend de contribuer utilement à la réunion des 21 et 22 février du Conseil de sécurité avec les membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka, en vue de faire avancer le processus de paix.

**M. Ryan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Président Kagame au Conseil aujourd'hui. Le Rwanda a souffert de la guerre civile et du génocide. En Irlande, nous comprenons les conséquences de la violence entre communautés, et des difficultés qu'il y a à créer la confiance et la compréhension entre des communautés qui ont connu une violence prolongée et marquée.

Le peuple et le Gouvernement rwandais ont notre plein soutien et notre pleine compréhension dans la lutte qu'ils livrent afin d'édifier une société libre, sûre, démocratique, fondée sur les droits de l'homme, sur l'égalité et le respect de la diversité. Nous aimerions beaucoup entendre le Président Kagame nous parler des progrès qui ont été réalisés au sein du Rwanda en faveur de la réconciliation entre les communautés.

Le Rwanda et la région ne pourront se relever de leurs blessures si la guerre se poursuit en République démocratique du Congo; le Président Kagame soulignait, à juste titre, ce fait plus tôt. L'Irlande souscrit pleinement à la position déclarée de l'Union européenne, qui est que la paix durable en République démocratique du Congo ne peut s'instaurer que par un règlement de paix négocié qui soit juste pour toutes les parties, par le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de la République démocratique du Congo, et grâce au respect des principes démocratiques et des droits de l'homme dans tous les États de la région, ainsi qu'en tenant compte des intérêts de sécurité de la République démocratique du Congo et des pays avoisinants.

Nous nous félicitons du fait que le Président Kagame nous ait assurés que le Rwanda était prêt à mettre en oeuvre l'Accord de Lusaka et de contribuer au rè-

glement rapide et pacifique au conflit en République démocratique du Congo. Le Président Kagame nous a présenté les trois principaux défis qu'il voit dans le contexte de ce processus. Nous reconnaissons les préoccupations de sécurité qui ont entraîné la présence des troupes rwandaises sur le territoire de la République démocratique du Congo, et nous sommes de l'avis que toute solution durable devra tenir compte des groupes armés présents dans la région, y compris les membres des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR) et les milices interahamwe. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus que ces préoccupations justifient l'ampleur de la présence militaire rwandaise actuelle en République démocratique du Congo. La même réserve s'applique au nombre et à la disposition des troupes déployées en République démocratique du Congo par d'autres pays voisins, indépendamment des raisons avancées pour justifier leur présence.

Nous nous joignons au Secrétaire général dans le désir qu'il manifeste d'entendre le Président Kagame nous communiquer le calendrier qu'il envisage afin de mettre en oeuvre le plan de désengagement de Harare, s'agissant notamment de la date de retrait des troupes rwandaises de Pweto, puisque nous croyons savoir que ceci fait l'objet d'un débat entre son gouvernement et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). L'Irlande attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général prépare actuellement, qui contiendra un concept révisé des opérations de la MONUC.

Parallèlement, nous sommes soucieux de toute exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo par les diverses parties au conflit. Ceci entache sérieusement l'image internationale des parties qui sont, semble-t-il, impliquées. Nous encourageons toutes les parties à fournir au Groupe d'experts des Nations Unies chargé d'enquêter sur la situation, toutes les informations dont il a besoin. Nous espérons que le Rwanda fera fond sur cet empressement, qui se manifeste déjà, pour coopérer avec le Groupe d'experts dans ses travaux.

Les événements de ces derniers jours ont suscité un espoir sans précédent pour le Congo et pour toute la région. Nous attendons encore de voir souffler le vent du changement, mais il semble, en tout cas, y avoir un certain désir de changement. La présence du Président Kagame et du Président Kabila aux Nations Unies, et leur rencontre à Washington montrent que la dynamique de la paix peut venir de la région elle-même. Le

Secrétaire général s'est félicité plus tôt des qualités d'homme d'État qui ont permis à cette réunion d'avoir lieu, et nous partageons cet avis.

L'Irlande encourage le Président Kagame à poursuivre ses contacts avec toutes les parties au conflit. Nous attendons avec intérêt tout progrès qui pourrait être réalisé avant la réunion prévue à New York du Comité politique de Lusaka.

**Sir Jeremy Greenstock** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions de présider ce débat d'aujourd'hui. Je crois que votre présence atteste de l'importance de cette réunion.

Il est extrêmement positif d'avoir le Président Kagame parmi nous. Je crois que d'après les observations qu'il a entendues jusqu'à présent de la table du Conseil, il aura une idée très claire de la position du Conseil. Je ne veux pas faire d'observations de fond; je voudrais plutôt poser quelques questions au Président Kagame, souscrivant en particulier à ce que le représentant de l'Irlande vient de déclarer, comme base à ce que je vais dire, puisque nous partageons avec la France la position de l'Union européenne à ce sujet.

Au cours des derniers jours qui ont suivi la réunion du Président Kagame avec le Président Kabila à Washington, nous avons eu d'autres discussions avec le Président congolais et ses instances dirigeantes. Il nous apparaît clairement que le nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo accepte le principe d'une sécurité commune pour la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, en particulier – il y a également d'autres États concernés. Ils nous ont indiqué spécifiquement que si les pourparlers qui commencent maintenant et qui doivent se poursuivre – parce que le dialogue est essentiel dans ce cas – se concentrent à titre prioritaire sur la sécurité commune des pays de la région des Grands Lacs, alors ils estiment que des progrès pourront être réalisés. Ils respecteront les intérêts légitimes du Rwanda si le Rwanda respecte les leurs. J'aimerais beaucoup que le Président Kagame me confirme qu'il accepte ce principe comme base de ce nous allons essayer de faire dans les quelques semaines qui viennent, car certains éléments résultent de cela et résultent bien sûr de ce qui figure déjà dans certaines résolutions du Conseil de sécurité, dans l'Accord de Lusaka et dans les accords de désengagement auxquels le Rwanda est partie.

À titre de point subsidiaire, le Président Kagame a mentionné comme l'une des trois questions principa-

les, la nécessité de régler le problème des membres des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR) et Interahamwe; pourrait-il nous indiquer de combien de combattants armés il s'agit? Certains pourraient peut-être être réabsorbés dans l'Armée patriotique rwandaise ou dans les structures du Rwanda; certains ne le seront pas. De combien de combattants le Président Kagame parle-t-il?

Deuxièmement, le Président Kagame accepte-t-il la proposition du Secrétaire général tendant à l'adoption d'une première mesure de renforcement de la confiance : à savoir le retrait des forces du Président Kagame de Pweto, conjointement avec le déploiement d'observateurs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dans le cadre d'un arrangement? Je crois en effet que si le Président Kagame pouvait prendre les premières mesures en vue de mettre en oeuvre les accords de désengagement, nous serions en mesure de progresser. Cela serait très important et cela ferait pression sur d'autres parties afin qu'elles procèdent à des désengagements équilibrés, ce qui mettrait le processus en marche. Car après tout, c'est de cela dont nous avons besoin, s'agissant des mesures qui doivent être adoptées dans les quelques semaines à venir.

Troisièmement, le Président Kagame se rendra-t-il à la réunion de Lusaka, qui, je crois, est prévue le 12 février, et qui doit rassembler les chefs d'État de la région? Nous pensons en effet que sa présence à cette réunion afin de poursuivre les discussions est primordiale. Et à cette réunion ou ailleurs, compte-t-il rencontrer à nouveau prochainement le Président Joseph Kabila? Le Président Kabila nous a indiqué qu'il souhaitait poursuivre les pourparlers bilatéraux avec le Président Kagame, et nous aimerions avoir l'accord de principe mutuel du Président Kagame à ce sujet.

Autre question : Avez-vous ordonné à vos forces armées de respecter les biens congolais et de s'abstenir de toute exploitation des richesses minérales du Congo? Il s'agit là d'une exigence prioritaire du Conseil de sécurité et nous n'en démordrons pas. J'espère que cela est pris tout à fait au sérieux par votre gouvernement.

Enfin, le Président Kagame va-t-il agir, dans le cadre de ses responsabilités dans cette région, pour protéger les droits de l'homme et veiller à ce que les enfants soldats ne soient pas recrutés pour des activités

militaires dans la zone d'opérations de l'Armée patriotique rwandaise?

Je crois que toutes ces questions sont très importantes pour nos discussions et j'espère que nous allons pouvoir avancer durant les semaines à venir avant la réunion, les 21 et 22 février, avec le Comité politique au Conseil.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : D'abord, nous voudrions vous souhaiter une chaleureuse bienvenue alors que vous présidez notre réunion de ce matin. Nous tenons aussi à nous associer à tous nos collègues qui ont souhaité une chaleureuse bienvenue au Président Kagame à cette réunion.

Puisque vous nous avez demandé d'être brefs et afin de gagner du temps, je voudrais simplement faire trois observations ce matin.

D'abord, il est clair, surtout après avoir rencontré le Président Kabila puis le Président Kagame, qu'une occasion exceptionnelle de relancer l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka se présente. Vu l'atmosphère qui règne dans la salle ce matin et qui régnait lorsque nous avons rencontré le Président Kabila, il est clair qu'on attend de nous que nous tirions parti de cette opportunité. Du fait de la nature des choses, cette occasion peut disparaître très rapidement. Nous espérons donc que, si un élan positif se fait jour à la suite de cette réunion, nous aurons apporté une contribution positive. Nous exhortons donc toutes les parties concernées à déployer un effort sérieux et concerté face aux espoirs accrus nés de ces deux réunions.

Ma deuxième observation est la suivante : nous sommes très heureux que des plans soient en cours pour assurer le déploiement de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Nous pensons que la MONUC peut être un important catalyseur pour changer les choses sur le terrain en République démocratique du Congo mais, pour la déployer, il faut un cessez-le-feu réel et le désengagement de toutes les forces étrangères. Toutes les parties doivent souscrire pleinement à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et au plan de désengagement de Harare. Nous exhortons également à la mise en oeuvre immédiate des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, particulièrement les résolutions 1304 (2000) et 1332 (2000).

Enfin, troisième et dernier point : nous souscrivons bien sûr à l'opinion de tous ceux qui ont dit qu'il

ne peut y avoir de paix en République démocratique du Congo tant que toutes les forces étrangères ne seront pas retirées. Toutefois, une paix durable, comme bien d'autres l'ont dit ce matin, ne peut être établie tant que les légitimes préoccupations de sécurité de toutes les parties n'auront pas été prises en considération.

Nous sommes également conscients, après avoir entendu les observations de ce matin, d'une autre complication. Le vaste territoire de la République démocratique du Congo ouvre la voie au pillage, à l'exploitation et à des projets d'extraction économique. Nous espérons, à cet égard, que toutes les parties concernées par la question de la République démocratique du Congo comprendront que le développement économique à long terme porte plus de fruits que ces projets économiques à court terme. Nous espérons, en outre, que toutes les parties concernées comprendront que, si nous pouvons progresser vers un processus de paix réel, elles y gagneront.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord vous dire à quel point nous sommes heureux de vous voir présider ce meeting. Je voudrais également exprimer nos remerciements à votre délégation pour avoir pris les dispositions permettant de rencontrer aujourd'hui le Président du Rwanda.

Ma délégation transmet ses vœux de bienvenue au Président Kagame et le remercie d'avoir accepté de dialoguer avec le Conseil sur la situation dans la région des Grands Lacs et leurs répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

La semaine dernière, dans cette même salle, à l'occasion de la visite du Président Joseph Kabila, nous avons exprimé notre ferme détermination de défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République démocratique du Congo ainsi que celles des pays de la région des Grands Lacs. En outre, nous avons déclaré notre ferme intention de demander aux signataires de l'Accord de Lusaka d'honorer leurs obligations en vue d'assurer la paix dans la région et avons exprimé notre désir d'encourager un déploiement rapide de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo dans des conditions favorables à ses opérations.

Nous tenons aujourd'hui à réitérer les mêmes points devant le Président du Rwanda, car nous sommes en effet convaincus que l'occasion se présente de promouvoir la paix en Afrique. Nous avons été heureux de l'entendre parler d'appui renouvelé au processus de

Lusaka et à la présence de l'ONU sur le territoire congolais. Nous pensons que le moment est venu pour que le monde entier assiste à des actes de paix de la part des dirigeants politiques de la région des Grands Lacs, tels qu'un cessez-le-feu en République démocratique du Congo, un désengagement des forces surveillé par l'ONU, un retrait ordonné des troupes étrangères et une normalisation de la situation sécuritaire aux frontières.

Deux mesures prévues par l'Accord de Lusaka sont d'une grande importance pour la stabilité de la région. La première est le désarmement des groupes armés qui opèrent en République démocratique du Congo. La deuxième est le rapatriement de leurs membres dans leurs différents pays d'origine. À cet égard, nous apprécierions vivement que le Président du Rwanda parle, comme il le voudra, du rapatriement des réfugiés et autres personnes d'origine rwandaise qui vivent aujourd'hui en territoire congolais.

Nous nous rappelons avec émotion les événements de 1994 au Rwanda, qui sont à l'origine de bien des problèmes dans la région des Grands Lacs. Nous pensons que la bonne administration de la justice au Rwanda et la réconciliation progressive parmi les Rwandais font partie intégrante d'une paix durable dans la région. La justice doit demeurer ferme à l'égard des auteurs du génocide afin que les communautés du Rwanda puissent regarder l'avenir avec confiance.

En tant que membres de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité, nous sommes disposés à fournir et garantir notre aide.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite vivement de ce que vous présidiez cette réunion importante. Ma délégation, comme d'autres avant elle, souhaite la bienvenue au Président Kagame et le remercie de son importante déclaration. La Norvège suit de près la situation au Rwanda depuis le génocide de 1994 et demeure attachée à l'appui à la démocratie et aux efforts humanitaires dans le pays par le biais de l'ONU et d'autres organisations. La Norvège appuie le Tribunal pénal international pour le Rwanda depuis sa création et est convaincue qu'il faut demander des comptes aux responsables du génocide.

La situation actuelle dans la région des Grands Lacs est liée de près à ce qui s'est passé en 1994, et je suis heureux de l'occasion qu'a le Conseil de sécurité de rencontrer le Président Kagame pour discuter des progrès à réaliser dans le contexte de l'Accord de ces-

sez-le-feu de Lusaka. Cet accord continue d'être la voie à suivre en vue d'une solution pacifique au conflit complexe en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. De récentes déclarations de dirigeants africains ont créé une nouvelle situation dont il faut tirer profit pour faciliter davantage la paix. Il existe, comme on l'a dit, de nouvelles possibilités. La rencontre à la fin de ce mois entre le Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et le Conseil de sécurité est une occasion importante et opportune à cet égard. Nous exhortons les parties à explorer en profondeur, lors de consultations régionales précédant cette rencontre, toute voie politique qui mériterait d'être examinée davantage à cette réunion. À cet égard, nous relevons avec intérêt le contact qui a eu lieu la semaine dernière à Washington entre le Président Kagame et le Président Joseph Kabila.

Vendredi dernier, le Président Kabila a pris la parole au Conseil de sécurité, et nous avons noté son désir de poursuivre une politique de réconciliation. Nous estimons qu'un attachement sans réserve à des négociations pacifiques demeure indispensable dans la recherche d'une solution durable au conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Je voudrais réitérer le soutien du Gouvernement norvégien à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. L'Accord indique qu'aucun élément de celui-ci ne portera atteinte en aucune façon à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Et il affirme par ailleurs que les parties à l'Accord doivent s'employer sans tarder à répondre aux préoccupations en matière de sécurité de la République démocratique du Congo et de ses voisins. Cela signifie que toutes les forces étrangères doivent se retirer de la République démocratique du Congo, sur la base de calendriers fixés par l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine et la Commission militaire mixte. Cela signifie également qu'il existe des préoccupations légitimes de sécurité auxquelles les parties et la communauté internationale doivent répondre conjointement.

Dans le même temps et tout en comprenant la situation de sécurité précaire qui règne au Rwanda, mon gouvernement estime que cela ne peut justifier le déploiement de forces rwandaises – ou même de forces ougandaises – dans une région se situant à plusieurs centaines de kilomètres à l'intérieur du territoire de la République démocratique du Congo. Le déploiement

intégral de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), dès que la situation sécuritaire le permettra, constituera une mesure importante pour garantir la sécurité du Rwanda et d'autres pays. Tout appui fourni aux « forces négatives », que les anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et Interahamwe représentent, doit cesser immédiatement en vue de faciliter le processus de paix.

Par ailleurs, les efforts visant à rétablir des relations pacifiques dans la région des Grands Lacs doivent tenir pleinement compte de l'exploitation illégale de ressources naturelles et autres richesses, qui se poursuit en République démocratique du Congo. Nous demandons à toutes les parties au conflit de coopérer de façon constructive avec le Groupe d'experts des Nations Unies créé à cette fin.

L'activité diplomatique qui s'est déroulée à un niveau élevé au cours des derniers mois illustre la volonté des dirigeants africains et d'autres pays de soutenir les efforts de paix dans la région des Grands Lacs. Pour terminer, je voudrais appeler les parties à faire preuve de la souplesse nécessaire dans la recherche d'une solution politique au conflit. L'ONU doit rester prête à faciliter cet important processus.

**M. Granovsky** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, votre participation à cette réunion du Conseil de sécurité illustre l'importance que celui-ci accorde à la situation dans la région des Grands Lacs.

Je voudrais saluer S. E. le Président Paul Kagame, de la République du Rwanda, et lui exprimer notre gratitude d'avoir bien voulu rencontrer les membres du Conseil et échanger des avis sur la question du règlement du conflit en République démocratique du Congo. Notre position fondamentale en faveur du règlement politique le plus rapide possible dans ce pays, sur la base de la préservation de l'intégrité territoriale de ce dernier, conformément à l'Accord de Lusaka et des accords ultérieurs ainsi qu'aux résolutions 1304 (2000) et 1332 (2000) du Conseil de sécurité, reste inchangée.

En Russie, nous suivons de près l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, à la suite de la récente tragédie qui a eu lieu dans ce pays. Nous notons avec satisfaction que la nouvelle direction de la République démocratique du Congo confirme son attachement au règlement du conflit sur la base de

l'Accord de Lusaka et démontre sa volonté de dialoguer avec ses voisins sur les questions de la sécurité dans la sous-région, de la réalisation de la réconciliation nationale et de la démocratisation dans le pays, et ce, par l'ouverture d'un dialogue intercongolais. Nous espérons que ces déclarations se confirmeront très bientôt et nous demandons à tous les États engagés dans le conflit de ne pas laisser passer l'occasion qui leur est offerte de relancer le processus de paix.

Il est fondamental de briser le cercle vicieux de la méfiance mutuelle et de prendre des mesures effectives en vue du règlement du conflit. Dans ce contexte, nous saluons la disponibilité des dirigeants rwandais à commencer un retrait des forces de la région de Pweto, qui constitue l'une des régions les plus menacées par un embrasement. Nous engageons également les autres parties au conflit à s'acquitter de leurs obligations dans le cadre du plan de désengagement et à s'abstenir de toute activité qui risque de déstabiliser davantage la situation. Nous accordons la plus grande importance au retrait le plus rapide possible de toutes les forces étrangères de la République démocratique du Congo, conformément aux échéances fixées par l'Accord de Lusaka, étant entendu que comme l'exigent les résolutions 1304 (2000) et 1332 (2000) du Conseil de sécurité, ce processus devrait commencer par le retrait des forces entrées en République démocratique du Congo sans l'invitation du Gouvernement.

Nous reconnaissons naturellement qu'un règlement à long terme du conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs est impossible sans une solution au problème des groupes armés illégaux. Nous demandons à toutes les parties au conflit de coopérer en vue d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des membres de ces groupes afin de créer les conditions de sécurité pour tous les pays de la sous-région. Dans le même temps, nous voudrions souligner le fait que, de notre point de vue, un règlement de ce problème par la force est impossible. Pour que le processus réussisse, il doit se baser sur une démocratisation de la vie politique et le règlement des problèmes interethniques, non seulement en République démocratique du Congo, mais également dans tous les pays voisins.

Nous sommes très inquiets des informations faisant état de violations à grande échelle des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo, qui ne se trouvent pas sous contrôle gouverne-

mental. Nous lançons un appel aux parties concernées pour qu'elles ne tolèrent pas ces abus et coopèrent avec le personnel humanitaire international en assurant un libre accès à tous ceux qui ont besoin d'aide.

Le Conseil doit examiner, ce mois-ci, la réalisation par la MONUC de son mandat en République démocratique du Congo. Cet examen comprend une analyse du degré de coopération des parties au conflit avec la Mission et du respect de leurs obligations en matière de cessez-le-feu et de désengagement des forces armées. Si cet examen montre que les parties font preuve d'une réelle volonté politique dans l'accomplissement de ces tâches, cela aidera très certainement le Conseil de sécurité à envisager le déploiement de la seconde phase des opérations de maintien de la paix de la MONUC.

**M. Wang Donghua (Chine) (parle en chinois) :** La délégation chinoise est heureuse de vous voir présider la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons aussi de la présence du Secrétaire général et de sa déclaration importante. La délégation chinoise souhaite la bienvenue au Président Kagame au Conseil et se félicite de l'échange de vues que les membres du Conseil ont avec lui sur la situation dans la région des Grands Lacs.

Il y a quelques jours, les membres du Conseil ont eu un échange de vues franc avec le Président Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo (RDC), sur le conflit dans ce pays. La Chine estime qu'un tel échange de vues favorise les efforts des parties dans la région pour y promouvoir la paix. La discorde et le conflit dans la région des Grands Lacs sont dus à de graves problèmes ethniques et historiques et tiennent aussi à la pauvreté, aux contradictions internes et à l'intervention étrangère. Du génocide tragique de 1994 au Rwanda au conflit en cours en République démocratique du Congo, nous avons pu constater que ces contradictions et ces facteurs s'influencent et sont solidaires.

Les différentes parties ont insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'une stratégie coordonnée et globale doit être adoptée face à la situation dans la région des Grands Lacs. Ce n'est que lorsque la paix et la stabilité retourneront dans toute la région des Grands Lacs que la paix et la stabilité pourront être garanties dans les pays de la région. Aucun pays ne peut réellement assurer sa paix et son développement propres sur les guerres et conflits de ses voisins. La délégation chinoise

espère donc que tous les pays de la région saisiront l'occasion de faire preuve de sagacité politique et de régler le conflit pacifiquement par le dialogue et la consultation.

Le nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo a plusieurs fois affirmé son engagement pour relancer le processus de Lusaka, pour tenir un dialogue politique et pour coopérer pleinement avec l'ONU. La Chine espère que les parties concernées réagiront positivement à cela et prouveront à la communauté internationale par des actions concrètes leur désir sincère de faire la paix.

La délégation chinoise souhaite souligner trois points. Premièrement, le dialogue intercongolais est essentiel pour faire avancer le processus de paix congolais. Toutefois, ce dialogue ne doit pas être subordonné à une intervention ou une ingérence étrangère, sans parler des interventions militaires. Deuxièmement, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées. C'est un principe que chaque Membre de l'ONU devrait respecter. Troisièmement, la sécurité aux frontières séparant la République démocratique du Congo et les pays concernés devrait être garantie.

Nous pensons également que l'instauration de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans les pays voisins représente le défi le plus grand pour l'ONU. Les rôles positifs de l'ONU et du Conseil de sécurité sont déterminants pour que soit rapidement établie la paix dans la région des Grands Lacs. La Chine est favorable à ce que le Conseil de sécurité prenne des mesures concrètes en s'impliquant de manière accrue et en déployant des soldats de la paix dans les zones frontalières de la République démocratique du Congo, du Rwanda et des autres pays concernés dès que possible, lorsque les conditions le permettront pour répondre aux préoccupations sécuritaires des pays concernés et faciliter le règlement du conflit.

**M. Neewoor** (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord vous remercier de présider cette importante séance. La délégation de Maurice est très heureuse d'accueillir ce matin M. Paul Kagame, Président du Rwanda au Conseil de sécurité. Nous remercions le Président pour son important exposé.

Suite aux faits tragiques survenus à Kinshasa, le Conseil de sécurité a reçu du Rwanda la garantie qu'il

n'avait pas l'intention de profiter de la situation. Des garanties semblables ont été données également par l'Ouganda. Nous sommes heureux que ces garanties aient été respectées et que, à cet égard, la situation en République démocratique du Congo continue d'être généralement calme.

Il ne fait aucun doute que l'Accord de Lusaka constitue la seule base possible pour instaurer la paix en République démocratique du Congo et, d'ailleurs, dans toute la région des Grands Lacs. Vendredi dernier, le nouveau Président de la République démocratique du Congo a reconfirmé, dans sa déclaration devant le Conseil de sécurité, l'engagement de son pays pour faire avancer le processus de Lusaka et poursuivre activement le dialogue intercongolais. Nous souhaiterions voir toutes les parties au conflit réaffirmer également leurs engagements. Nous pensons qu'il existe aujourd'hui une excellente occasion d'établir la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

En effet, ces dernières semaines, nous avons entendu les parties au conflit déclarer leur engagement pour faire avancer le processus de Lusaka. Le moment est venu pour que tous les intéressés traduisent ces déclarations par des actions concrètes. À cet égard, l'objectif prioritaire est sans aucun doute la mise en œuvre du plan de désengagement signé à Harare en décembre. À cet égard, nous avons noté avec satisfaction que le Rwanda a offert d'aller au-delà des dispositions du plan de désengagement de Kampala et de retirer ses forces jusqu'à 200 kilomètres (S/2000/888). Nous nous félicitons de cet engagement positif pris par le Rwanda. Notre but est naturellement de réaliser au plus tôt le retrait de toutes les troupes étrangères de la République démocratique du Congo.

Nous espérons bien que la réunion des chefs d'État de la région, dans quelques jours, donnera un nouvel élan aux efforts déjà entrepris pour faire avancer le processus de Lusaka. Nous demandons le prompt déploiement de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo, conformément à la résolution 1332 (2000) du Conseil de sécurité.

Les terribles conditions qui règnent dans la région des Grands Lacs résultent essentiellement de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre ainsi que de l'utilisation des minéraux et autres ressources pour financer des groupes paramilitaires et

des groupes rebelles organisés. Nous attendons donc avec intérêt le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, attendu le mois prochain.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation humanitaire causée par l'instabilité dans la région des Grands Lacs. Tous les pays de cette région se heurtent au problème des réfugiés et des personnes déplacées. Bien que les organismes de secours humanitaires fassent un travail louable pour soulager leurs souffrances, nous souhaiterions que la communauté internationale déploie plus d'efforts pour fournir une aide accrue à ces personnes qui se trouvent dans des conditions économiques catastrophiques. Mais indubitablement, ce n'est que lorsque la paix et la stabilité seront fermement établies dans tous les pays de la région que les souffrances humaines prendront fin.

Ma délégation voudrait ajouter, pour conclure, qu'aucun progrès ne pourra être réalisé tant que les dirigeants de la région des Grands Lacs ne manifesteront pas leur détermination, leur volonté et leur engagement à oeuvrer en faveur de l'instauration de la paix et la stabilité dans la région. Nous pensons que le moment est venu d'agir aujourd'hui.

**M. Kuchynski** (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir, Monsieur le Ministre, de vous voir présider notre réunion. Nous voudrions également nous associer aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Président Paul Kagame dans cette salle et pour le remercier de son exposé très important, très complet et très constructif.

Comme chacun sait et comme le Président Kagame l'a clairement confirmé, la sécurité dans la région des Grands Lacs dépend directement de la sécurité dans chacun de ces pays. Une analyse générale de la situation montre que les principales causes des conflits dans la région et de l'instabilité générale se trouvent dans les différends ethniques et la faiblesse du pouvoir politique liée au manque de dialogue national, dans la présence de groupes armés échappant à tout contrôle, les mouvements de réfugiés, la perméabilité des frontières et la pauvreté.

À cet égard, nous voudrions en particulier insister en particulier sur le problème de la perméabilité des frontières entre les pays, qui est devenu l'une des principales causes d'insécurité dans la région. C'est ce facteur en particulier qui donne lieu aux mouvements

incontrôlés de groupes armés et de réfugiés et qui ne contribue pas à créer un climat politique favorable au renforcement du dialogue national. À cet égard, nous tenons à souligner le rôle décisif que peut jouer la communauté internationale pour résoudre ce problème grâce à l'élaboration d'une stratégie régionale d'ensemble. Le règlement de certains conflits dans la région, notamment en République démocratique du Congo et au Burundi, nécessite d'adopter des approches régionales fondées sur toute une palette de mécanismes destinés à renforcer la confiance. À cet égard, nous souscrivons sans réserve à l'idée visant à convoquer une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine, qui pourrait marquer une étape importante vers l'élaboration d'une stratégie régionale constructive et globale pour venir à bout de ces problèmes.

Par ailleurs, nous pensons que l'efficacité d'un appui international au maintien de la paix et de la sécurité dépendra de la mise en oeuvre par les parties au conflit en République démocratique du Congo des engagements auxquels elles ont souscrit dans le cadre de l'Accord de Lusaka et d'autres accords de paix, de même que de leur disposition à accepter la réconciliation nationale et le dialogue.

La crise qui secoue la République démocratique du Congo est la cause principale de l'insécurité générale qui règne dans la région des Grands Lacs et elle a un impact très négatif sur la paix fragile en République centrafricaine et sur le processus de paix au Burundi. Force est de reconnaître que sans un rétablissement de la paix en République démocratique du Congo, il ne pourra y avoir de solution durable aux crises qui font rage dans cette région du monde.

Je tiens à rappeler la position de mon gouvernement et à souligner que la mise en oeuvre par toutes les parties de l'Accord de Lusaka et de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU est essentielle pour permettre un règlement du conflit en République démocratique du Congo et le rétablissement d'une paix durable dans toute la région.

Nous nous félicitons de l'issue de la réunion qui a eu lieu entre le Président Paul Kagame et le Président Joseph Kabila à Washington la semaine dernière à l'occasion de laquelle les parties ont réaffirmé leur engagement à mener un dialogue constructif en vue de régler leurs différends actuels. Nous sommes convain-

cus – et ceci a été souligné par les membres du Conseil aujourd’hui – qu’il ne peut y avoir de solution militaire pour régler les conflits les plus complexes en Afrique. Nous prions instamment les pays de la région d’adopter une approche pragmatique à l’égard du processus de paix, de devenir de bons voisins et de coopérer pleinement au nom du progrès et de la paix en Afrique.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne.

Il est clair que le Conseil de sécurité est préoccupé par la situation dans la région des Grands Lacs; cela se reflète dans les nombreuses réunions qui ont été prévues ce mois-ci en vue d’examiner la situation dans cette région. Je pense en particulier à la réunion qui est prévue avec le Comité politique de l’Accord de Lusaka pour discuter de la situation en République démocratique du Congo. Nous espérons que ces réunions déboucheront sur des résultats concrets qui permettront de relancer le processus de paix et de répondre aux aspirations de tous les peuples de la région en matière de paix, de sécurité, de stabilité et de progrès.

L’Accord de cessez-le-feu de Lusaka qui affirme la souveraineté et l’intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et qui prévoit la création de conditions favorables à la sécurité et la stabilité dans les pays voisins, reste le meilleur moyen de parvenir à un règlement négocié du conflit en République démocratique du Congo. Nous espérons que les parties à cet Accord honoreront l’engagement qu’elles ont pris de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous estimons que les circonstances sont aujourd’hui propices à un nouvel élan en faveur du processus de paix. La communauté internationale est invitée à encourager toutes les parties concernées et à les aider à mettre en place les fondements d’une paix permanente dans la région, y compris en donnant aux parties concernées des assurances concernant leur sécurité et leur stabilité, et en fournissant ainsi de meilleures possibilités de réconciliation, de solidarité, de coopération et de développement sur le continent.

Nous attendons avec impatience le déploiement rapide de la Mission de l’Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo qui témoignera de manière concrète de la détermination de la communauté internationale à assumer ses responsabi-

lités vis-à-vis de la situation en République démocratique du Congo et dans l’ensemble de la région.

Nous percevons qu’il existe un désir d’avancer vers la paix et nous espérons que les parties concernées prendront les mesures pratiques qui s’imposent pour réaliser cet objectif. La Tunisie appuie et encourage toute initiative entreprise par le Rwanda ou une autre partie pour favoriser le dialogue, la conciliation et la coopération dans le contexte du respect mutuel de la souveraineté, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale de chacun des États de la région.

Nous nous félicitons de la rencontre qui a eu lieu la semaine dernière entre le Président Kagame et le Président Joseph Kabila, de la République démocratique du Congo. Nous espérons que ce dialogue se poursuivra et avancera, dans l’intérêt des peuples du Rwanda et de la République démocratique du Congo et de la région tout entière, qui aspirent à un meilleur avenir.

La Tunisie suit depuis des années les événements de la région des Grands Lacs et a contribué, en particulier lorsqu’elle a assumé la présidence de l’Organisation de l’unité africaine en 1994 et 1995, aux efforts qui ont été déployés pour réduire les tensions dans la région des Grands Lacs et pour susciter un rapprochement entre les États de cette région. Le Président Ben Ali a pris de nombreuses initiatives à cette fin. La Tunisie ne cesse d’encourager et d’appuyer tous les efforts de paix sur le continent africain, et elle espère qu’ils aideront à renforcer la paix, la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération dans la région.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à S. E. M. Paul Kagame, Président de la République rwandaise, pour qu’il réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

**Le Président Kagame** (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissant de me donner cette nouvelle occasion de m’exprimer sur ces questions très importantes qui nous réunissent aujourd’hui. J’ai entendu avec grand intérêt les diverses et graves préoccupations si bien exprimées par les membres du Conseil en ce qui concerne la situation dans la région des Grands Lacs, et j’ai écouté les propositions sur la façon dont nous devrions nous en occuper.

Je répondrai en disant que la plupart de ces préoccupations sont authentiques; certaines sont justifiées,

d'autres ne le sont pas tout à fait et d'autres encore manquent peut-être d'éléments factuels ou d'information. J'essaierai d'en traiter un maximum sur cette base.

Premièrement, à mon avis, la plupart des préoccupations qui ont été exprimées seront en fait traitées et prises en charge si nous nous concentrons sur la mise en oeuvre du processus de paix sur lequel nous nous sommes mis d'accord à Lusaka. Parfois, aborder ces questions d'une manière très fragmentée n'est pas très utile pour régler toute la situation d'une manière globale. L'Accord de Lusaka parle de toutes les choses que nous avons discutées : il parle du dégageant; il parle du retrait des forces.

Si le retrait et les autres événements se produisent, il n'y aura très probablement plus sur le terrain de forces que l'on pourra accuser de telle ou telle chose. Je pense que certains des problèmes existent parce que nous n'avons pas été capables d'accomplir la chose la plus importante : essayer de concentrer toute notre énergie à nous assurer que le processus de paix est appliqué. Parfois, nous n'avons pas pu établir de différence entre ceux qui violent ouvertement et clairement le cessez-le-feu et le processus de paix, et ceux qui ont tenté de remplir leurs obligations. Quelquefois, des mesures ont été prises qui, dans la réalité, d'une façon ou d'une autre, retardent l'ensemble du processus de paix en essayant de revenir sur ce qui avait été convenu par tout le monde – je veux parler des signataires du processus de paix.

Par exemple, nous passons énormément de temps à parler de forces « invitées » et « non invitées » alors que dans les faits, le processus de paix, convenu par tout le monde, dit que toutes les forces doivent se retirer. Puis quelqu'un décide de commencer une discussion sur les forces « invitées » et « non invitées »; ceci nous fait perdre du temps qui devrait être consacré à discuter des questions les plus importantes et à trouver peut-être une solution à leur propos. Je pense que ce thème est clair dans le processus de paix de Lusaka. Chacun, y compris le Président du Congo et le Gouvernement du Congo, a signé cet accord; donc ils ont marqué leur accord sur le retrait total des forces. En réalité, c'était la chose la plus cruciale – si elle s'était produite au moment où elle était supposée se passer. Les questions de savoir qui commence, qui termine et qui fait quoi ont été introduites par quelqu'un; cela provoque du retard en soi et nous l'acceptons. C'est un problème.

Sur la question du retrait, le Rwanda est prêt à retirer ses forces comme convenu à Lusaka, et conjointement avec le règlement d'autres problèmes, parce que les forces sont allées au Congo pour une certaine raison et Lusaka soulève également ce point. Ceci devrait avoir lieu, si nous sommes sérieux dans la mise en oeuvre du processus de paix – et le Rwanda en particulier est sérieux en ce qui concerne la mise en oeuvre de ce processus. À un moment donné, nous avons même avancé des suggestions pour tenter d'en accélérer la mise en oeuvre. Quelqu'un a parlé par exemple de la proposition faite par le Rwanda lorsque le dégageant convenu n'a pas eu lieu : le Rwanda a décidé unilatéralement de prendre des mesures qui appuieraient le processus de paix en faisant reculer ses forces de 200 kilomètres en direction de la frontière du Rwanda. Si cette mesure a échoué, c'est à cause du Gouvernement du Congo. En réalité, le Congo lui-même ne l'a pas nié; il était clair et franc.

Nous sommes encore prêts à prendre certaines de ces initiatives qui permettraient de faire avancer le processus de paix. Mais ce n'est pas une fin en soi; notre retrait ou d'autres choses que nous pourrions faire ne constituent pas une fin en soi. Le but est que chacun fasse en fin de compte ce qu'il est censé faire et ce que le processus de paix prévoit qu'il fasse.

Je veux rapidement répondre à certaines des autres préoccupations qui ont été exprimées. On a fait référence, par exemple, aux problèmes des droits de l'homme.

C'est un problème. En fait, le problème que nous avons au Congo a pour origine la violation des droits de l'homme. Voilà le contexte. Voilà ce que nous essayons de régler, mais j'aurais préféré l'examiner de façon plus générale en disant que les violations des droits de l'homme dans l'est du Congo sont aussi graves que dans l'ouest, dans le nord et dans le sud du Congo. Je ne conseillerais pas au Conseil de sécurité de faire une discrimination à l'égard des violations des droits de l'homme. Il y a différentes formes de violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire du Congo – à Kinshasa, Lubumbashi, dans le nord du Katanga et dans le nord du Kasai.

Une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu effectuer le retrait, lorsque nous avons essayé de le faire, était en fait la violation des droits de l'homme par le Gouvernement. Le retrait n'a pas réussi pour plusieurs raisons. Nous avons demandé que les obser-

vateurs de l'ONU viennent et soient déployés à certains endroits. Bien sûr, ils n'étaient pas assez nombreux, donc il fallait sans doute les placer dans certaines zones importantes données, pour observer notre retrait et la situation après le retrait. L'ONU n'était pas en mesure de se déployer en temps utile, nous nous sommes donc demandé s'il fallait continuer de procéder au retrait sans attendre le déploiement de l'ONU. Un accord a été conclu pour que nous puissions nous retirer. Lorsque nous avons retiré nos forces, les forces de Kabila sont arrivées dans les zones d'où nous nous étions retirés et ont tué des gens dans le nord du Katanga et dans le nord du Kasai parce qu'on accusait la population d'avoir été des collaborateurs des rebelles qui se battaient contre le Gouvernement, ou du Rwanda. Il y a donc eu un vaste mouvement de personnes qui suivaient nos forces, et qui fuyaient les zones d'où nous étions retirés. Nous nous attendions à cela; c'est pourquoi nous voulions que des observateurs de l'ONU soient là, pour observer et pouvoir établir les responsabilités.

Donc il y a des violations de droits de l'homme sur l'ensemble du territoire du Congo. Lorsque l'on voit à la télévision que l'on tire sur des gens et qu'ils sont jetés dans les rivières, il faut en parler. Il y a des violations très graves des droits de l'homme. Dans l'est du Congo, où nous sommes déployés, des violations de droits de l'homme ont été commises par les nombreuses forces qui opèrent dans cette zone, contre lesquelles nous nous battons en fait : les Maï-Maï, les membres des anciennes Forces armées rwandaises, les Interahamwe et les autres groupes. Nous avons parfois demandé aux forces rebelles d'examiner cela et d'obliger leurs propres forces qui y auraient participé à rendre des comptes. Le Gouvernement rwandais n'hésite pas à prendre des mesures contre ses représentants qui participent à des violations de droits de l'homme. Cela peut être attesté par les tribunaux au Rwanda qui sont saisis de ces affaires. Les personnes coupables de violations de droits de l'homme sont appréhendées, ramenées au Rwanda et traduites en justice. Cela est fait publiquement. Nous ne tolérons pas les violations des droits de l'homme.

Cependant, nous n'avons pas été en mesure de contrôler chaque foyer, chaque route et chaque forêt pour veiller à ce que rien n'arrive. La plupart des choses qui se produisent sont le fait de forces qui ne sont pas contrôlées. Malheureusement, c'est une situation qui existe depuis un bon moment et qui est la raison

principale de notre présence au Congo. Nous avons essayé de lutter contre ce genre de choses et de veiller à ce que cela ne se produise pas.

S'agissant des travailleurs humanitaires, je suis surpris que l'on ne sache pas que les forces venues du Rwanda sont sans doute les seuls amis qu'ils ont dans cette situation. Ce sont les seuls qui sont de leur côté, qui les protègent. L'autre problème est qu'ils ne sont même pas là; en fait, ils ne viennent pas. J'aimerais que les travailleurs humanitaires soient là pour aider la population. Ils ne sont pas là. Ils sont dispersés; ils sont très peu nombreux. Il devrait y en avoir davantage aujourd'hui pour aider dans cette situation, et nous allons continuer d'essayer d'aider à la limite de nos capacités réduites.

Bien sûr, quelquefois on entend parler de violations des droits de l'homme. On ne comprend pas bien à qui elles sont attribuées. L'autre jour, il n'y a pas longtemps, quelqu'un accusait notre pays de violer les droits de l'homme à Bunia, en y tuant des gens. J'ai mis longtemps à convaincre ces personnes qu'il n'y avait pas un seul rwandais déployé à Bunia. C'est une zone tout à fait différente de celle où nous sommes déployés, mais quelqu'un là-bas profère par écrit des accusations selon lesquelles le Rwanda viole les droits de l'homme à Bunia. Oui, il y a des violations de droits de l'homme à Bunia, il y a des problèmes entre les Lendu et les Hema comme nous le lisons tous dans les journaux. Nous n'y sommes pas. Le Rwanda n'est pas déployé à Bunia – il n'y a pas un seul soldat rwandais.

Je tiens vraiment à préciser certaines de ces choses parce que le Conseil, malheureusement, ne dispose pas toujours de sources d'information crédibles. L'ONU a une présence au Congo – une Mission autorisée par ce Conseil. Je pense que certaines de ces choses devraient être mieux signalées.

En ce qui concerne l'exploitation des ressources, dont beaucoup de personnes ont parlé – on ne devrait pas l'évoquer ici. Je demanderais au Conseil, quand il trouvera le temps et s'il le juge approprié, de nous aider à définir ce que l'on entend par « exploitation illégale des ressources du Congo ». Apparemment on a différentes interprétations de ces termes. Je suis sûr que certaines personnes sont peut-être accusées à juste titre d'exploiter les ressources au Congo, mais d'après les histoires que j'ai entendues ce n'est vraiment pas le noir et le blanc. Je crois qu'il y a une zone grise qu'il faut préciser. Par exemple, on a parlé de l'exploitation

des diamants et de l'or. Nous fournirons toutes les informations nécessaires à la commission qui a été créée. Nous sommes heureux que cette commission ait été créée pour examiner cela, mais il serait très utile pour le Conseil que la commission soit professionnelle, minutieuse et objective, et pas politique, dans sa façon d'examiner le problème. À mon avis, certains de ces problèmes ont parfois eu tendance à créer des diversion : ils nous ont écartés des vraies questions que nous devrions régler et ne nous aident pas à empêcher que ces choses se produisent. Nous connaissons certains cas – et il nous fera plaisir d'en informer le comité concerné – de personnes qui font le trafic de diamants et d'or depuis 15 ans dans l'Est du Congo, en passant par le Burundi, par le Rwanda et ailleurs – et elles poursuivent toujours leurs activités. Elles le font avec les Congolais. Si les rebelles qui sont au Congo sont également des immigrés clandestins dans ce pays et qu'ils ne peuvent par conséquent faire quoi que ce soit dans ce territoire avec les gens qui mènent ces activités, c'est un problème que le Conseil pourrait contribuer à clarifier – afin que nous sachions tous de quoi il s'agit.

Nous nous ferons un plaisir de contribuer à clarifier la question de l'exploitation illégale des ressources, qui tend à nous distraire des principales questions : la question de la paix, les problèmes relatifs à la sécurité, le retrait des forces et la façon de nous extirper de cette situation. Nous serons en mesure de collaborer avec les membres du Comité et de fournir l'appui et les renseignements qu'ils demanderont à notre pays. Ils le savent déjà. Les membres du Comité sont venus, et nous nous sommes entretenus avec eux. Je ne sais pas s'ils ont estimé que nous n'avions pas pleinement collaboré avec eux; on ne m'en a pas informé. Nous sommes prêts à continuer.

Par ailleurs, il serait très utile, dans notre cas, qu'ils puissent établir des comparaisons. Si, aujourd'hui, ils disposent de chiffres indiquant le nombre de diamants ou la quantité d'or exportés par le Rwanda de façon douteuse, nous leur serions très reconnaissants de nous communiquer ces chiffres, car cela nous aiderait à régler cette question. Cela nous aiderait à savoir dans quelle mesure les questions qui sont évoquées ici sont graves. Pour ce qui est du Rwanda, je pense qu'il y a eu une exagération sur cette question. Je pense qu'il y a une zone d'incertitude qui n'est pas clairement définie, et je demande au Conseil de nous aider à la définir afin que nous comprenions pleinement ce dont nous

parlons et que nous sachions si nous sommes accusés à juste titre ou si d'autres explications sont nécessaires.

Je voudrais parler des anciennes Forces armées rwandaises (FAR) et des Interahamwe, car quelqu'un a demandé des chiffres à cet égard. Les chiffres sont un aspect important à connaître. Toutefois, l'autre aspect très important c'est qu'il y a des gouvernements et des personnes qui transforment ces chiffres en une menace en fournissant des armes, en offrant de la formation et en s'y associant. J'estime que cela est crucial, et nous ne devons pas ignorer cet aspect pour ne parler que des chiffres. Le Conseil a adopté tant de résolutions traitant des anciens membres des FAR et des Interahamwe, du génocide et des suspects, et de la façon de mettre en oeuvre ces résolutions.

Je me suis toujours demandé pourquoi il y a eu des carences même dans le suivi accordé à ces résolutions, en vue de régler le problème et de s'assurer que personne ne s'est associé à ces groupes. Le Conseil l'a fait, dans le cas de l'Angola, avec l'UNITA. Il a menacé d'imposer des sanctions; il a tout fait contre les pays, les personnes et les groupes associés à l'UNITA, et il estime que cela a été utile dans cette situation. Lorsqu'il s'agit des ex-FAR et des Interahamwe, il y a des condamnations et on reconnaît qu'ils créent des problèmes de sécurité, mais c'est toujours insuffisant et on ne sait pas bien comment il faut traiter les personnes qui s'associent à ces groupes, et qui constituent une menace à la sécurité du Rwanda.

J'espère donc vraiment que le Conseil nous aidera également à régler ce problème. À part cela, pour ce qui est des chiffres, c'est difficile d'être très précis. Je suis certain que les chiffres précis sont surtout connus de ceux qui utilisent ou aident ces personnes. Je suis sûr que puisqu'ils leur donnent des armes, des vêtements et de la nourriture, ils en connaissent le nombre. Nous n'avons pas de renseignements précis, mais d'après ce que nous avons vu sur le terrain et d'après ce que nous disent ceux que nous avons pu capturer au front lorsqu'il y a eu des combats, ils seraient environ 15 000.

Encore une fois cependant, ce n'est pas la seule question. La question est de prendre ce chiffre de 15 000 et d'y ajouter les autres forces qui sont problématiques pour notre pays. S'il s'agissait seulement de chiffres, ce serait facile. Nous avons rapatrié, en 1997, 2 millions de nos réfugiés; et parmi eux il y avait plus de 40 000 anciens membres des FAR et milices. Nous

les avons réinsérés dans le reste de la société. Nous avons réintégré plus de 15 000 anciens soldats dans notre propre armée. Le problème n'est donc pas là. Le problème c'est que les autres sont restés à l'extérieur, et qu'on les aide à devenir une menace pour notre pays. Voilà le problème qu'il faut examiner si nous voulons finalement en arriver à garantir la sécurité des deux côtés. Nous devons aborder les questions de sécurité de tous les côtés, et c'est vraiment quelque chose qui serait plus facile faire.

Nous sommes prêts. Une fois que nous aurons terminé la mise en oeuvre du processus de paix de Lusaka, les grands pays de la région devraient se réunir pour voir comment créer un cadre permanent qui permettra de régler les problèmes de sécurité dans la région. On l'a fait dans d'autres régions, et je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas utile pour nous également. Toutefois, cela ne pourra cependant être fait que lorsque nous aurons passé cette étape cruciale qui consiste à mettre en oeuvre ce dont nous sommes déjà convenus dans le cadre du processus de paix. Nous continuerons, par ailleurs, à oeuvrer pour parvenir à la paix, que ce soit dans le cadre de l'Accord de Lusaka ou en parlant

à diverses personnes qui pourraient apporter une contribution précieuse à la réalisation d'une paix définitive. Nous continuerons de collaborer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, dirigé par Joseph Kabila. Nous serons toujours ouverts, et nous serons prêts à travailler avec d'autres pays de la région afin d'atteindre cet objectif qui consiste à instaurer la paix dans notre région.

Encore une fois, je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de clarifier certaines des questions qui ont été soulevées, et je reste disposé, le cas échéant, à apporter d'autres précisions.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Président Kagame des précisions qu'il a fournies. Je voudrais également remercier toutes les délégations qui ont participé à ce débat des paroles aimables qu'elles ont adressées à moi-même et à mon pays.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'étape actuelle de l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 5.*